

(N^o 82.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 JUIN 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant règlement définitif du Budget de l'exercice 1869.

(Voir les Nos 29 et 118 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, le Baron BETHUNE,
le Baron VAN CALOEN, BISCHOFFSHEIM et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de votre Commission des Finances le Projet de Loi portant règlement définitif du Budget de l'exercice de 1869, adopté à l'unanimité par la Chambre des Représentants.

L'exposé des motifs et le rapport de la Commission permanente des Finances de la Chambre des Représentants résument les chiffres des recettes et des dépenses du Budget de 1869, clôturé en 1870, et qui doit, aux termes de la Constitution, être sanctionné par la Législation.

Votre Commission n'a rien à ajouter aux renseignements précis et détaillés que renferment ces documents, elle a donc, à l'unanimité, l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui fait l'objet de ce Rapport.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.